

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-13

CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE CONTRAT ANNUEL DE COLLECTE ET/OU REMISE DU COURRIER A DOMICILE

Le présent contrat propose d'assurer la collecte et la remise annuelles du courrier du Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne par La Direction Opérationnelle Territoriale Courrier sis à Albi – 17 rue de Ciron ; la prestation étant prise en charge par Le Centre de Tri et le Centre de départ du courrier à Montauban.

Les prestations proposent un passage de remise du courrier vers 8h50 et de collecte vers 15h15 tous les jours ouvrés de l'année, soit 5 jours par semaine. Le montant annuel 2008 des prestations s'élèverait à 2 050 euros HT soit 1050 euros pour la collecte et 1 000 euros pour la remise. Ce contrat serait conclu jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Pour une nouvelle année civile, il est renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année par tacite reconduction et couvre les prestations consommées dans l'année.

Les parties peuvent résilier de plein droit et à tout moment le contrat après préavis d'un mois notifié par lettre recommandée avec avis de réception. La résiliation du contrat entraîne le remboursement de la prestation au prorata de la période de service non rendu.

Aussi, dans ces conditions, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer, et m'autoriser à signer, au nom du Département, ce contrat de prestations.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-13

**CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE
CONTRAT ANNUEL DE COLLECTE ET/OU REMISE DU COURRIER
A DOMICILE**

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat annuel à intervenir avec la Direction Opérationnelle Territoriale Courrier sise à Albi pour la collecte et/ou la remise du courrier à domicile du Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne aux conditions suivantes :
 - passage de remise du courrier vers 8 h 50,
 - collecte vers 15 h 15 tous les jours ouvrés de l'année, soit 5 jours par semaine,
 - montant 2008 des prestations : 2 050 € HT/an soit 1050 € pour la collecte et 1 000 € pour la remise.
 - contrat conclu jusqu'au 31 décembre de l'année en cours renouvelable au 1er janvier de chaque année par tacite reconduction et couvrant les prestations consommées dans l'année,
 - résiliation de plein droit et à tout moment après préavis d'un mois, entraînant le remboursement de la prestation au prorata de la période de service non rendu ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,